

5, rue Clisson 75013 PARIS / T 0684572075 / T 0153940753 <u>FR41@wanadoo.fr / gc.roche@orange.fr</u> www.snca-nat.fr

COMMUNIQUE

Les TIC et les OS : réunion du 8 juin 2015

Déchiffrage - TIC : techniques informatiques de communication ; OS : organisations syndicales.

Si le SNCA e.i.L. Convergence n'a pas assisté pour diverses raisons conjoncturelles à la réunion du 5 mai dernier organisée à la DGRH sur le sujet des TIC ministérielles pouvant être mises à la disposition des OS, il est partie prenante de l'initiative que le ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a prise au lendemain des élections professionnelles d'étudier avec les organisations qui ont présenté des listes les modalités de cette mise à disposition.

La réunion du 8 juin, en petit comité, avait pour objet de présenter l'état de la réflexion sous forme d'un projet – confidentiel – de déclaration du ministre relative à l'utilisation de ces TIC par les OS.

Il n'est pas dans l'intention du SNCA e.i.L. Convergence de transgresser cette confidentialité. Mais il tient à faire le point sur les perspectives ouvertes par l'initiative des services ministériels.

Le SNCA e.i.L. Convergence adhère à l'idée que, depuis le site du ministère, un lien puisse permettre à tous ceux qui le souhaitent de consulter le site de l'OS de leur choix. De même, il considère qu'il est dans le droit fil de l'équité entre OS que le ministère mette tout ou partie des listes des agents du ministère, régulièrement mises à jour, à la disposition des syndicats habilités, non seulement en périodes électorales mais aussi dans l'intervalle de ces périodes, à les utiliser. La loi républicaine prévoit tous les garde-fous nécessaires pour que ni le ministère ne soit soumis aux pressions aventureuses que certains appareils syndicaux pourraient être tenté d'exercer sur lui, ni *a contrario* que le ministère transgresse l'indépendance et la souveraineté des OS.

Le SNCA e.i.L. Convergence sait bien que certaines « grandes » OS voient d'un mauvais œil que de moindre qu'elles puissent informer tout ou partie des agents de l'Education Nationale dans la plus grande transparence et la plus parfaite égalité républicaine. Il sait aussi, que leur passé encore très récent de cogestion leur a donné de mauvaises habitudes de contournement, éminemment stratégique, de cette égalité républicaine, contournement que cette mise à plat que doit être la déclaration du ministre rend obsolète et vain.

L'usage dira si cette future déclaration et son application permettront de rendre quelque dignité à certains comportements d'appareils syndicaux. Pour sa part, le SNCA e.i.L. Convergence de même qu'il a travaillé loyalement sur le projet, s'engage à respecter et faire respecter tout ce que cette déclaration permettra de mettre au service de la défense des intérêts matériels et moraux des personnels